



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT N°442.26**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget que :

le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N°442.26**

**CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.stcharlesdebourget.ca/>

Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux-mille-vingt-six.

Myrienne Bouchard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h et 16 h le 8 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux-mille-vingt-six.

Myrienne Bouchard  
Directrice générale et greffière-trésorière